

RAPPORT ANNUEL





2024, année des changements au SICTOM ! D'abord en déchetteries où nous avons mis en place dès juin 2024 plusieurs **nouvelles filières REP** (Responsabilité Elargie des Producteurs) : Sports et loisirs, jeux jouets, Bricolage et jardin, etc.. Ces nouvelles filières ont un peu complexifié le tri en déchetteries mais devraient permettre une meilleure prise en charge des coûts de traitement et de transport par les Eco organismes à l'avenir.

Nous avons eu la joie d'inaugurer une nouvelle déchetterie à **Bletterans**. De l'avis de tous, c'est un bel équipement, très fonctionnel et bien intégré à son environnement.

1er janvier 2024, date à partir de laquelle l'obligation de **trier ses biodéchets** est entrée en vigueur. Le SICTOM n'a pas mesuré ses efforts pour accélérer la mise en place de composteurs collectifs, notamment au centre-ville de Lons le Saunier, avec nos partenaires comme la Ville ou Jura Nature Environnement. Le succès de ces équipements fut retentissant, avec des taux de remplissage qui ont dépassé toutes nos espérances. Nous préparons la collecte des biodéchets pour 2025 afin de compléter l'offre dans l'hyper centre-ville. Le SICTOM poursuit par ailleurs la **vente de composteurs individuels bois ou plastique recyclé**.

Nous maintenons une pression importante sur **l'acte de tri** des usagers en poursuivant le renforcement de nos contrôles du tri dans les bacs recyclables, en envisageant le contrôle des bacs d'ordures ménagères dans un futur proche. Ces contrôles représentent un coût non négligeable pour le SICTOM mais ils sont nécessaires. En effet le tri, en vigueur depuis plus de 30 ans dans le Jura, n'est encore pas un geste automatique pour tous, ce qui a un impact direct sur nos coûts de traitement des recyclables.

Je terminerai en rappelant que nous devons baisser la quantité de déchets produits en jetant moins, en **consommant moins et mieux**, en exigeant la **réparabilité** de nos appareils. La société évolue et nous voyons apparaître des « Répare café », des ateliers de réparation ou de constructions **LOW TECH** auxquels le SICTOM prend sa part, des projets de **matériaux authentiques**. Ces initiatives qui visent à préserver nos ressources sont des lieux où les notions de lien social, d'entraide et d'autonomie sont cultivées, pour le plus grand bien de notre **planète** et de ses **habitants**.

Dans ce sens, le SICTOM va poursuivre et intensifier sa politique de partenariats avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises pour tisser un **maillage coopératif et solidaire**.

La Présidente du SICTOM

Valérie OVISTE BRENOT

PRESENTATION

Le SICTOM, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, est un syndicat mixte, exploité en régie auquel adhèrent les collectivités territoriales suivantes : ECLA, Communautés de communes Bresse Haute Seille, Porte du Jura, Terre d'Emeraude Communauté, Arbois Poligny Salins Cœur du JURA, Champagnole Nozeroy Jura. Ce groupement de collectivités territoriales exerce, en lieu et place de ses collectivités adhérentes, la gestion des déchets.



Le SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER est né en juin 1982. Il comptait alors 49 communes, soit 39 416 habitants. Aujourd’hui, suite aux fusions de communes, il en regroupe 168 soit 81 124 habitants.

Au quotidien, le SICTOM :

- Réalise la collecte des ordures ménagères (bacs gris et bleus/jaunes, conteneurs semi enterrés gris et bleus/jaunes)
- Assure le traitement des déchets par son adhésion au SYDOM
- Gère 11 déchetteries réparties sur son territoire
- Sensibilise la population au geste du tri,
- Sensibilise les usagers au compostage individuel en subventionnant l’achat des composteurs
- Installe et effectue la gestion des composteurs collectifs avec les référents
- Promeut le réemploi du matériel et des matériaux
- Assure la distribution et l’entretien des bacs gris et bleus/jaunes attribués à chaque foyer ou immeuble collectif
- Gère l’installation et l’entretien de 258 colonnes à verre
- Entretient et répare son parc de véhicules grâce à son service Mécanique

Les 75 agents du SICTOM travaillent au sein de 7 pôles (Mécanique, Maintenance, Collecte, Déchetteries, Finances, Prévention et RH) et sont répartis comme suit :



LA COLLECTE

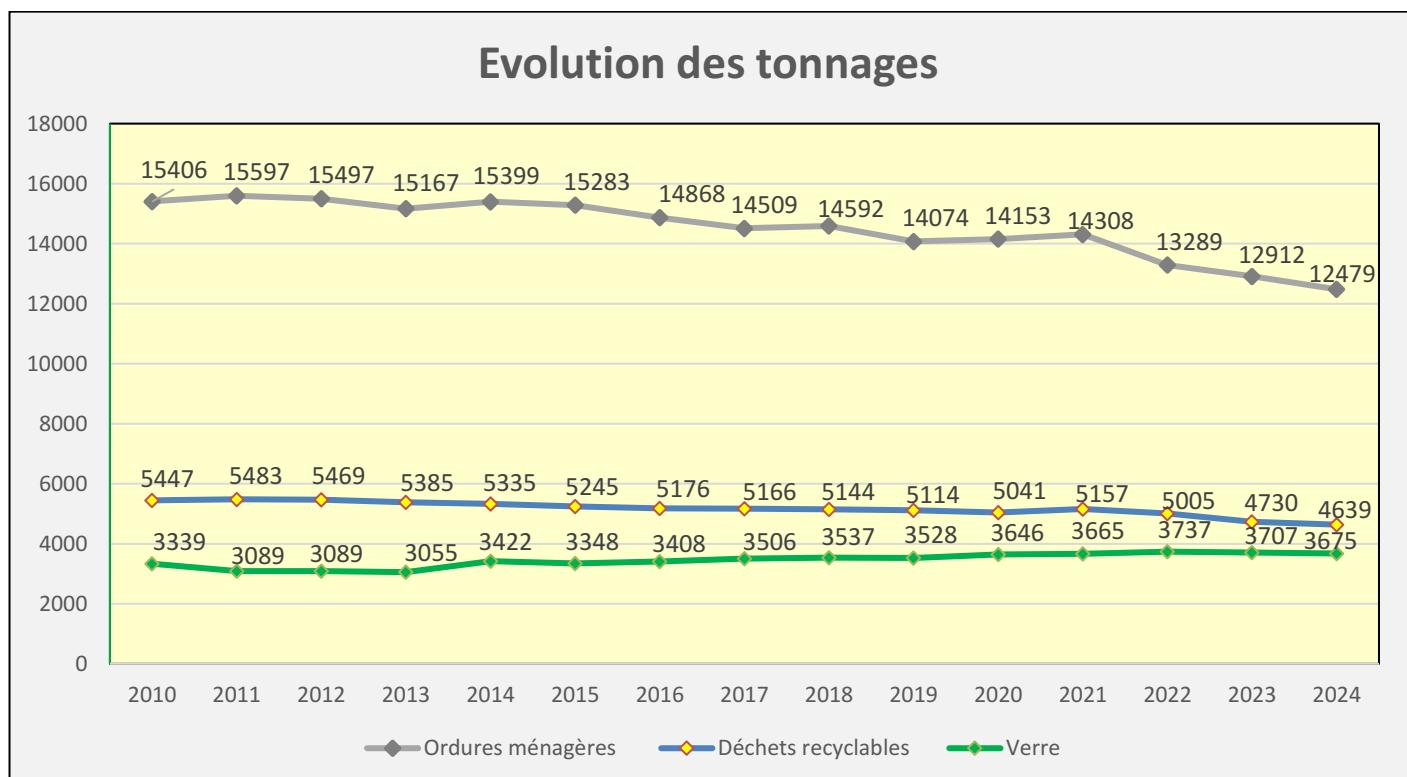
Hormis dans quelques quartiers de Lons Le Saunier et de Saint-Amour, équipés en conteneurs semi-enterrés, la plupart des foyers dispose de deux bacs : **un bac gris** pour les déchets souillés mis dans des sacs fermés (poussières, restes de repas non compostables, déchets d'hygiène, etc.) et **un bac bleu/jaune** pour les déchets recyclables et déposés en vrac (boîtes de conserve, bouteilles et films plastiques, papiers, briques de lait, etc.). La contenance des bacs octroyés (120 ou 240 litres) est déterminée par le SICTOM en fonction de la taille du foyer. La fréquence de collecte des bacs ordures ménagères et déchets recyclables est toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire sauf sur Lons Le Saunier (collecte des bacs gris et bleus/jaunes toutes les semaines) et Montmorot (collecte des bacs gris toutes les deux semaines et des bacs bleus/jaunes toutes les semaines).

La collecte en quelques chiffres....

- **13 ou 15 tournées** par jour : 9 ou 10 le matin (5h-12h), 4 ou 5 l'après-midi (12h-19h) selon les semaines.
- **350 862 kilomètres** parcourus en 2024
- **77 752** habitants desservis en porte à porte et **3246** desservis par les conteneurs semi-enterrés.
- **63 631** habitants concernés par la collecte incitative depuis le 24 janvier 2022

Une fois les collectes terminées, les camions du SICTOM se rendent au **Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM)** géré par le SYDOM, dans la zone industrielle de Lons le Saunier. Les déchets des bacs gris sont alors déposés dans une fosse afin d'y être incinérés, tandis que les déchets des bacs bleus/jaunes sont triés avant de suivre différentes filières de recyclage.

Evolution des tonnages



2024, une baisse des tonnages qui se poursuit...

Moins 433 tonnes d'ordures ménagères (par rapport à 2023),
soit environ 72 bennes ordures ménagères (environ 6 tonnes d'ordures ménagères par BOM)

Moins 91 tonnes de déchets recyclables (par rapport à 2023)
soit environ 23 bennes ordures ménagères (environ 4 tonnes de déchets recyclables par BOM)

La collecte incitative : quel bilan ?

La démarche de « collecte incitative », en place depuis 2015, consiste à ne collecter qu'une semaine sur deux les ordures ménagères résiduelles (bacs gris/marrons) en lieu et place de la collecte hebdomadaire, tout en accompagnant les usagers vers de nouveaux gestes de tri et de gestion de leurs déchets.

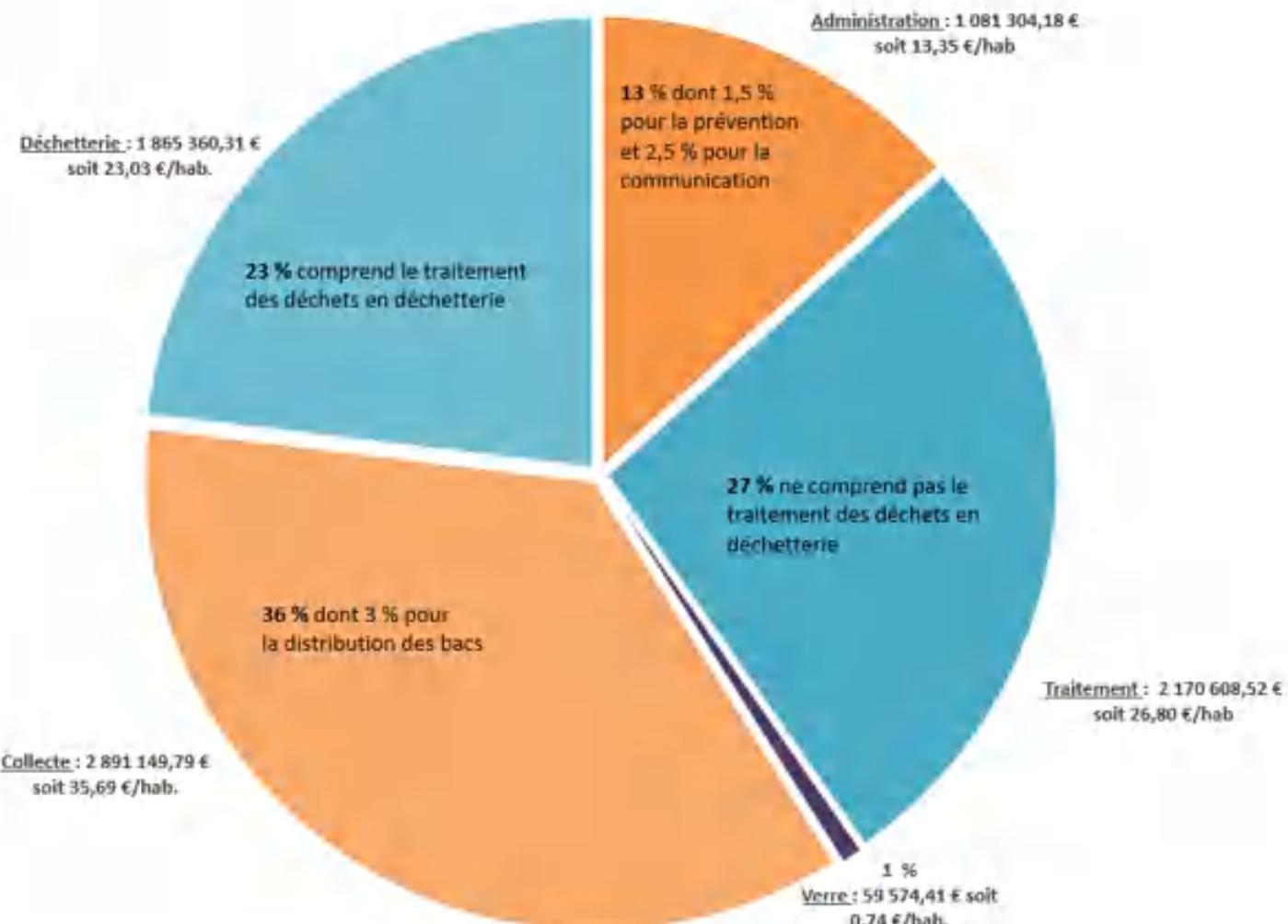
Le 24 janvier 2022, c'est tout le territoire du SICTOM sauf Lons le Saunier qui a changé d'organisation.
Sur Lons Le Saunier, seul le quartier des Pendants a été retenu pour démarrer la collecte incitative.

Rappel des objectifs poursuivis par le SICTOM :

- ◆ Diminuer l'empreinte carbone de la collecte des déchets en limitant les kilomètres parcourus
- ◆ Inciter les usagers à moins produire de déchets, à changer leurs habitudes : mieux trier, composter, limiter le gaspillage alimentaire
- ◆ Maîtriser les coûts liés à la consommation de carburant et au traitement des déchets

Entre 2021 et 2024, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de 12.7% et les déchets recyclables de 10%.

COÛT DES SERVICES



En 2024, 80 998 habitants

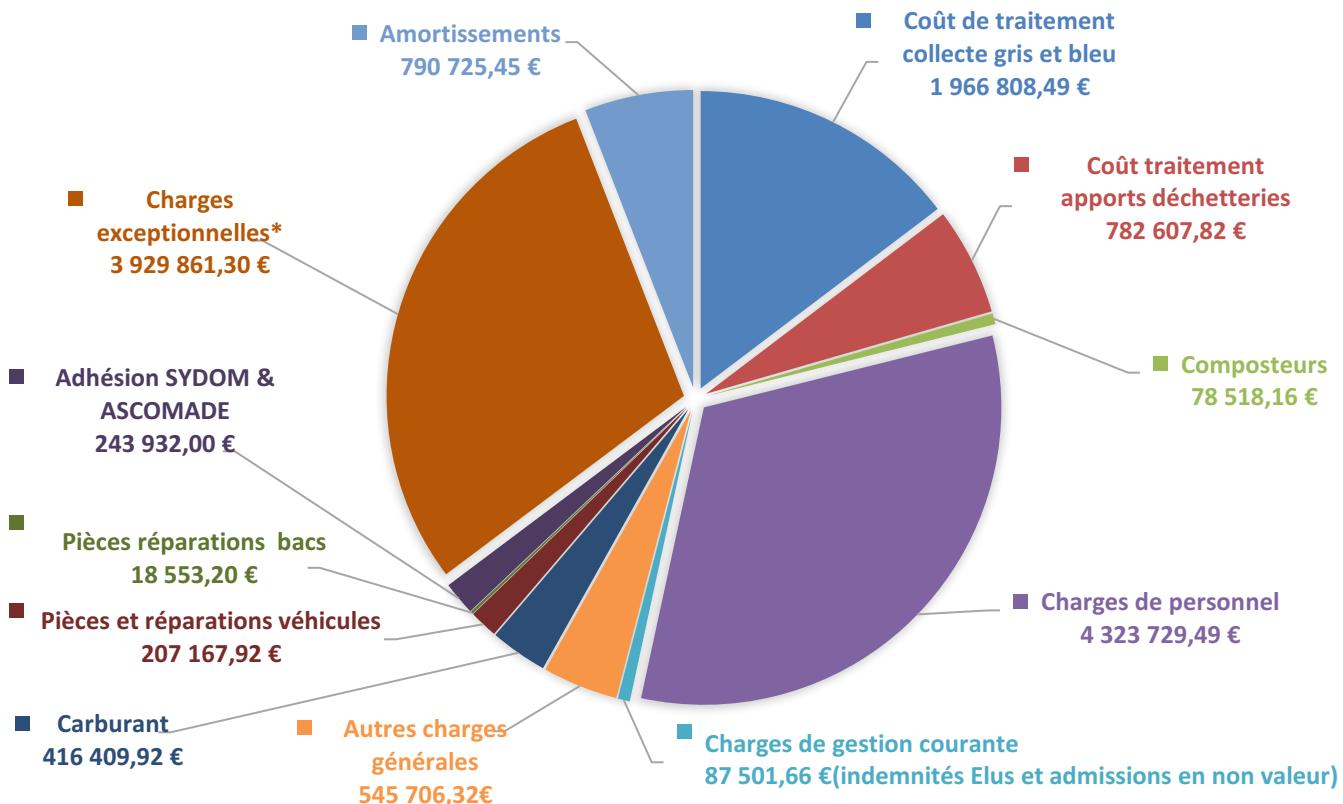
Sur le territoire desservi par le SICTOM, cohabitent deux sources de financement :

- la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) à laquelle sont soumis les habitants d'ECLA
- la **Redevance des Ordures Ménagères** (REOM) qui s'impose aux habitants des autres communautés de communes.

Si la première est un pourcentage de la taxe sur le foncier bâti, la seconde est une somme fixée en fonction de la prestation fournie, du type de résidence (principale/secondaire) et du nombre de personnes au foyer.

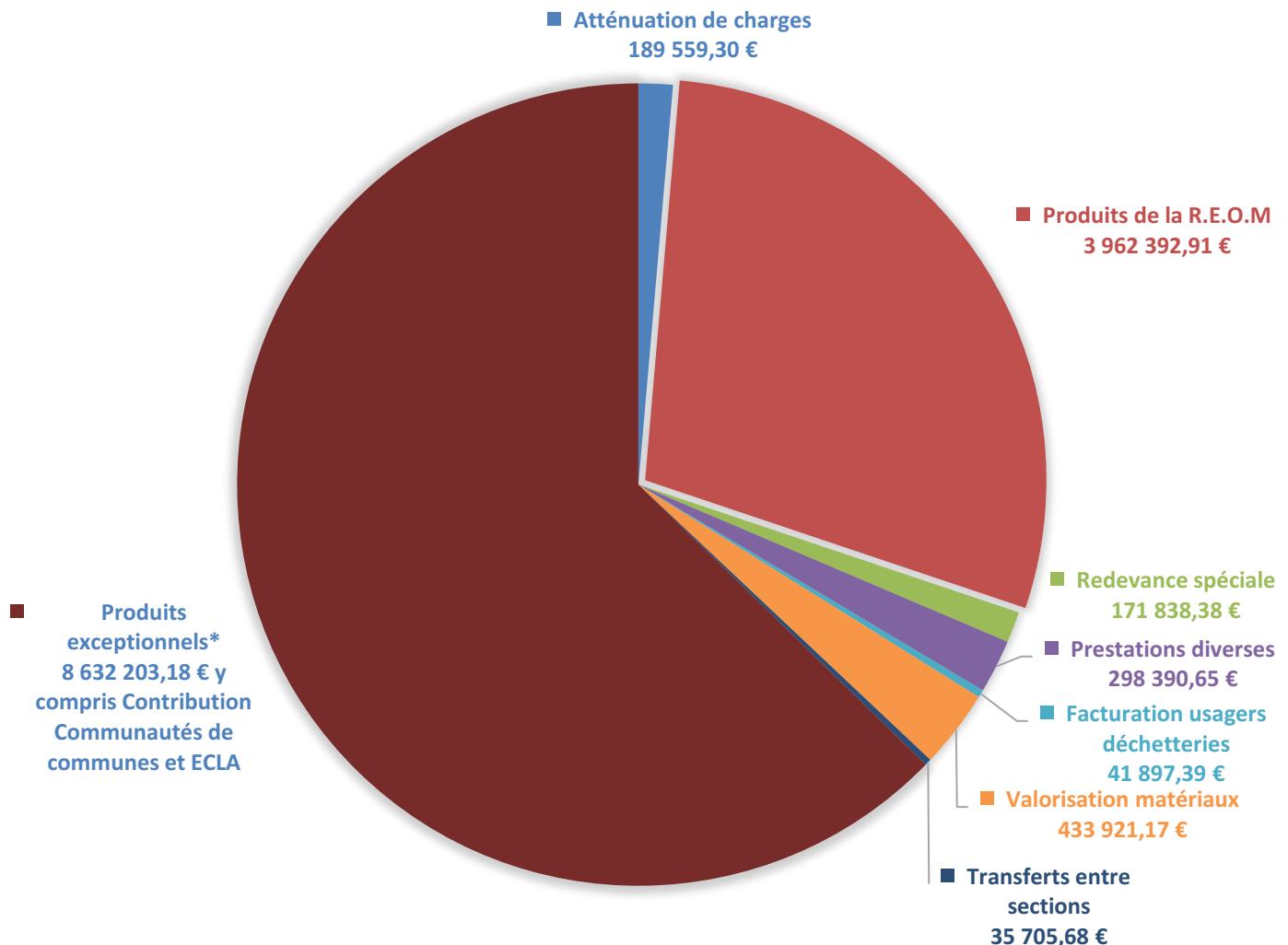
LE FONCTIONNEMENT

Dépenses 13 394 990,98 €



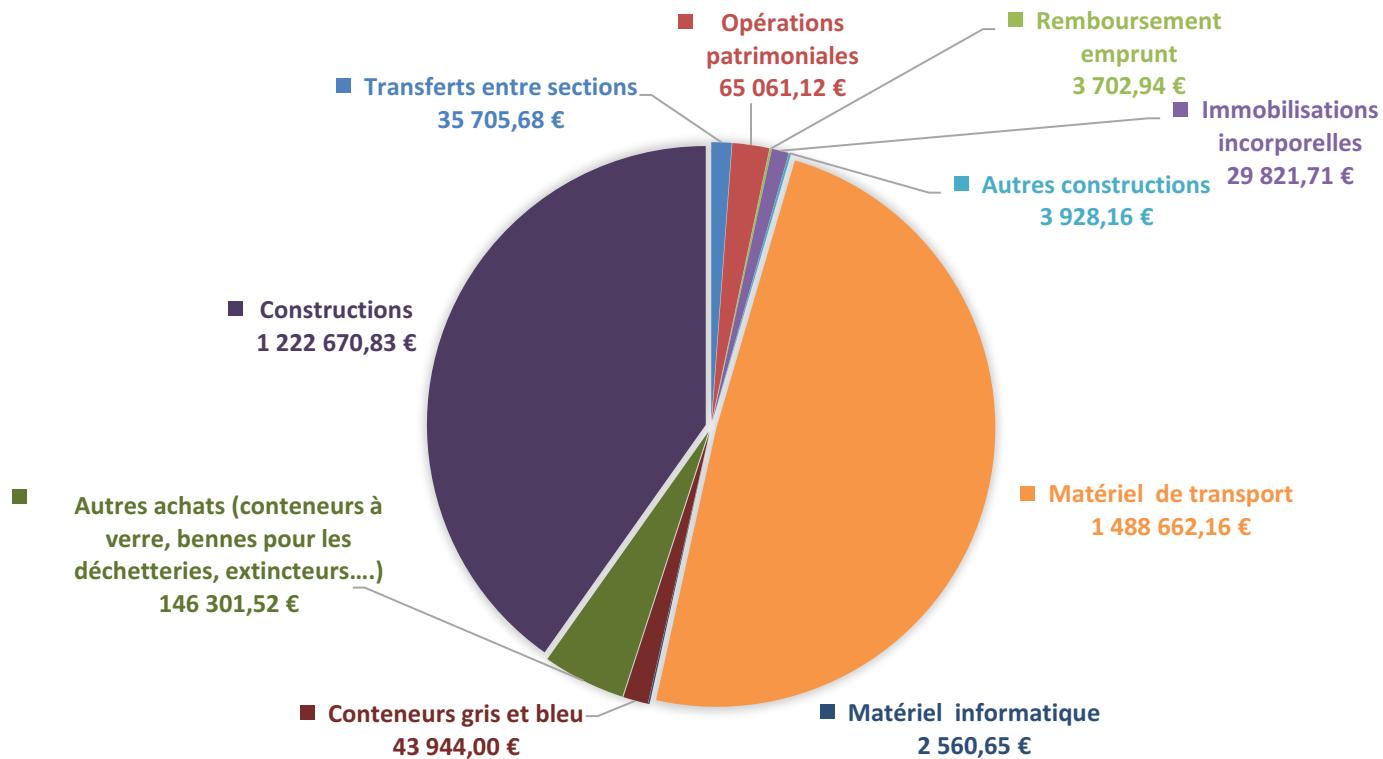
*Charges exceptionnelles : Remboursement Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères aux communautés de communes

Recettes 13 765 908,66 €

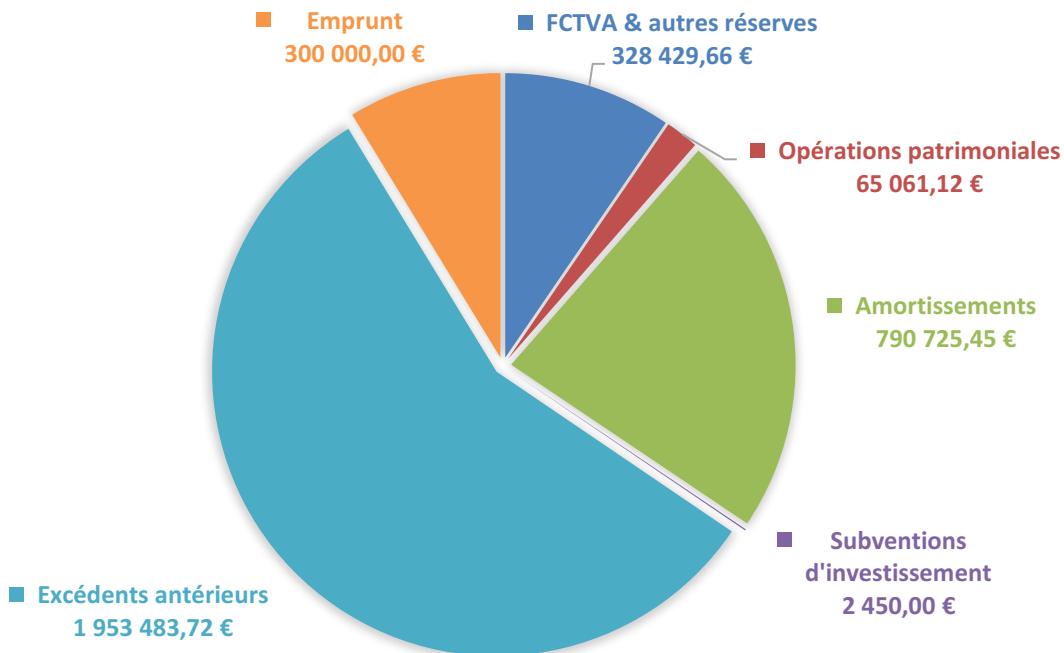


LES INVESTISSEMENTS

Dépenses 3 042 358,77 €

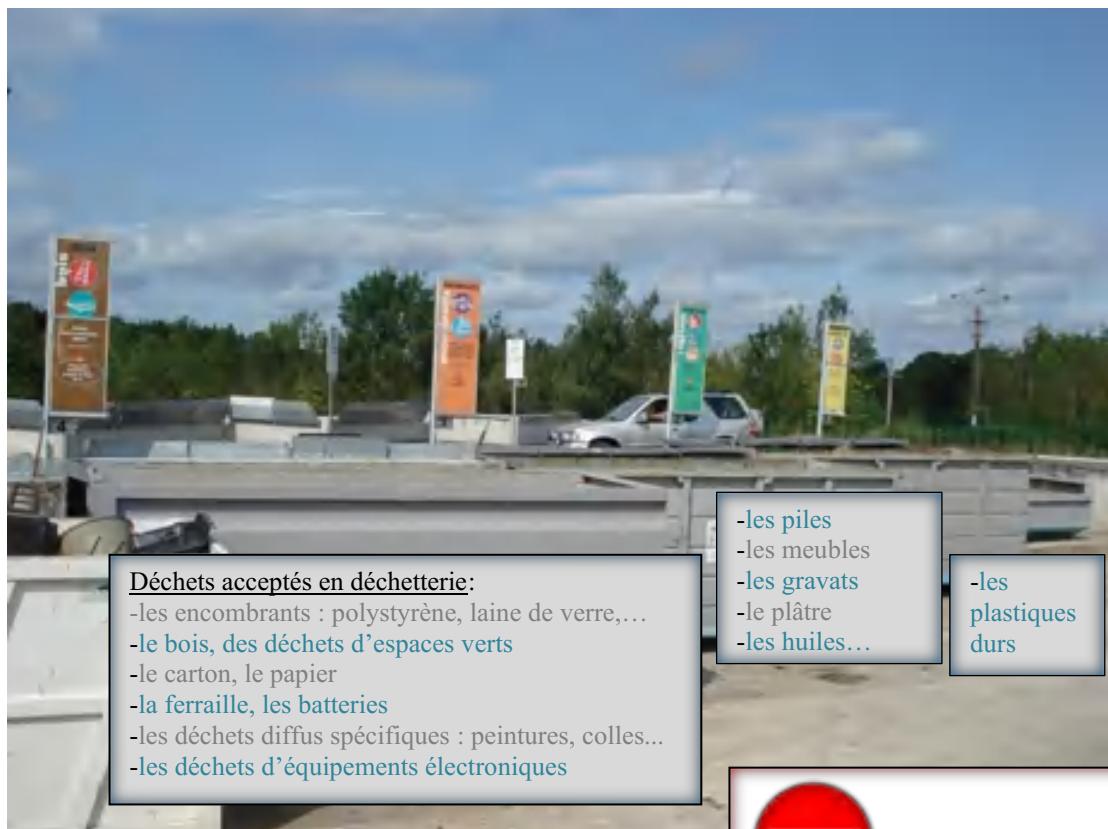


Recettes 3 440 149,95 €



LES DECHETTERIES

Le SICTOM met à la disposition de ses communes adhérentes 11 déchetteries couvrant l'ensemble de son territoire géographique. Ouvertes aux particuliers, aux collectivités, associations et autres professionnels, elles permettent de déposer un grand nombre de déchets à la condition expresse de les trier. Un règlement intérieur régit par ailleurs leur fonctionnement ainsi que leur accessibilité (Consultable sur le site internet du SICTOM).



Déchets acceptés en déchetterie:

- les encombrants : polystyrène, laine de verre,...
- le bois, des déchets d'espaces verts**
- le carton, le papier
- la ferraille, les batteries
- les déchets diffus spécifiques : peintures, colles...
- les déchets d'équipements électriques

- les piles
- les meubles
- les gravats
- le plâtre
- les huiles...

- les plastiques durs

Déchets strictement interdits : les ordures ménagères, les déchets explosifs et radioactifs, les déchets hospitaliers et de soins, les déchets amiantés (sauf opération spéciale), la tonte.



A noter....

* *Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchetterie. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le site sur lequel vous souhaitez vous rendre ou les services administratifs du SICTOM.*

**Les gardiens de déchetteries ont pour mission de contrôler les apports et de guider les visiteurs. Ils ne sont pas tenus d'aider au vidage des véhicules. Cette disposition permet de limiter le port de charges et de prévenir les troubles musculo-squelettiques, certaines déchetteries pouvant accueillir plus de 700 usagers par jour.*

Le tonnage des déchetteries en 2024

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	872,42	875,4	900,92	842,97	918,328	827,501	793,589	799,31
Batteries	25,22	22,2	30,02	29	25,81	21	30,732	31,07
Cartons	461,42	514,56	515,94	515,87	579,29	534,503	505,566	546,32
Papiers	202,33	202,88	229,15	217,51	259,86	223,501	219,781	200,47
Tout-venant	2448,6	2511,4	2342,58	2071,86	2458,18	2299,3	2189,67	2062,74
Plâtre	387,11	404,22	426,7	428,58	501,56	537,63	453,23	228,08
Platre Materiel construction	Mise en place en juillet 2024						211,70	
Plastiques durs	193,14***	265,88***	301,84***	300,30***	357,5	359,58	347,54	350,81
Déchets d'équipements d'ameublement	1539,86	1715,42	1832,46	1851,58	2168,02	2007,44	1886,43	1671,56
BOIS MOBILIER	Mise en place en juillet 2024						1445,90	
Bois	1866,32	1904,78	1850,52	1852,93	2 118,45	2035,34	1967,806	1080,49
Déchets verts	6 489,96	5 850,10	5 854,59	4 700	4 792	4741,2	5216,37	6328,85
Gravats (M3)	3160	3221	3 208	3220	4090	3860	3118,55	3164,99
Déchets Diffus Spécifiques (y compris les piles, néons et lampes))	142,6	152,37	122,95	113,58	120,89	73,80	109,526	152,10
Verre ****	312,42*	303,40*	342,32*	766,96	527,02	566,14	611,04	606,74
Huiles minérales	26,1	28,59	24,93	29,75	28,76	27,45	29,47	35,33
Huiles végétales	8,21	6,82	6,49	6,7	7,70	7,051	5,74	7,27
Textiles ***	178,86	200,87	205,59	143,34	211,4	198,994	213,889	190,32
Pneus	/	96,96	98,89	111,48	81,97	102,54	76,91	121,20
Menuserie	Mise en place en Aout 2024						49,00	
Jeux / Jouet ABJ	Mise en place en Février 2024						36,13	
ASL / ABJ Th	Mise en place en Avril 2024						71,99	
Totaux	16 300T30	16 305T08	16 247T24	14 459T03	16257T87	15 390T	18 809 T	19 433 T
Fréquentation		282 283	300 440	256 981	295 247	285 413	291 194	294 727

*Uniquement Lons Nord et Sud

** Uniquement Lons Nord, Lons Sud et Bletterans

***Toutes les déchetteries ne sont pas encore équipées.

* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** Déchets Diffus Spécifiques (y compris les piles, néons et lampes)

*** Toutes les déchetteries ne sont pas équipées.

Le traitement des différents types de déchets, selon les cas, coûte ou apporte des recettes :

Coûts pour le SICTOM : Tout-venant /Bois (palette / cagette) / Déchets verts / Gravats / Huiles minérales / Huiles Végétales / Plastiques durs / Pneus

Recettes pour le SICTOM : Ferrailles / Carton / Papier / Batteries

Pris en charge par les éco organismes (gratuit pour le SICTOM) : DEEE / Mobilier / Textiles / DDS / Plâtre / Bois Mobilier/ jeux , jouet / Article de sport et loisir / Aménagement Bricolage et Jardin / menuiserie

En 2024....

Focus sur l'opération AMIANTE

Depuis plusieurs années, le SICTOM organise une opération AMIANTE. Elle permet aux particuliers qui le souhaitent de se débarrasser gratuitement de plaques de fibrociment, de pots de fleurs ou bouts de canalisations amiantés. Ceux-ci sont autorisés à déposer gratuitement 0.5 m³ d'amiante maximum, durant la totalité de l'opération. Cela représente environ 10 plaques fibrociment de 120x150cm.



La dernière opération a été menée du 20 janvier au 02 février 2024 sur les déchetteries de Lons nord, Saint Amour, Bletterans et Arinthod.

L'opération a permis de collecter **16,02 tonnes** d'amiante pour un coût total de 12 016 Euros.

Une prise de RDV est obligatoire avant tout dépôt en déchetterie.

L'amiante doit être impérativement filmée avec du film plastique transparent.

Pour connaître les dates de la future opération et les modalités, regardez régulièrement la page Facebook du SICTOM ou consultez son site Internet. Dès que les dates seront fixées, elles y figureront.

Nouvelles filières en 2024

De nombreuses filières ont évolué ou été mises en place en 2024 :

- Jeux / jouets non électronique : peluche, trottinette enfant
- Aménagement de bricolage et jardins : pelle, marteau, tuyau d'arrosage

- Article de sport et Loisirs : ballons, chaussure de foot, ski
- Aménagement de bricolage et jardins thermiques : tronçonneuse thermique
- Menuiseries
- Bois : tous bois meuble , gros jouets Bois, lamellés collés, panneaux de particule ...
- Plâtres



Réouverture de la déchetterie de Bletterans

La déchetterie de Bletterans a fait l'objet d'une rénovation. Elle est réouverte depuis le mardi 05 novembre 2024. Le coût des travaux s'est élevé à 1 250 000 € TTC.



LA PREVENTION DES DECHETS

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, **le tri des biodéchets est obligatoire pour tous.**

Ce changement profond a engendré chez les usagers du SICTOM un grand intérêt pour le compostage individuel et collectif.

2024 a donc été une année record en matière de mise place et d'entretien de composteurs collectifs.

→ 27 sites de compostage collectif ont été installés en un an, portant le total à 80 sites.

Animations et Stands



Stand à Regain, parc de Lons le Saunier septembre 2024



Animation à la Médiathèque de Lons le Saunier, juin 2024

La très forte activité sur les missions d'entretien des sites de compostage collectifs ainsi que météo maussade de 2024 ont limité le nombre de stands que nous avons pu tenir et d'animations auxquelles nous avons pu participer. Ce sont tout de même **1283 personnes** qui sont venues profiter des 71 animations menées en 2024.



Fourniture de composteurs

C'est le moyen le plus simple de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets !

Les composteurs ont eu beaucoup de succès en 2024

1134 composteurs ont été vendus par le SICTOM.

Le SICTOM propose à nouveau des composteurs en bois fabriqués dans le Jura en complément des composteurs en plastique recyclé, fabriqués dans l'Ain.



Contrôle de bacs de tri.

Les contrôles des bacs de tri (papiers, emballages, etc.) visent à constater les erreurs de tri et à laisser une information personnalisée à chaque usager. La collecte peut également être refusée si des erreurs trop importantes sont constatées.

Les bacs de tri des communes suivantes ont été contrôlés en 2024 :

CHAUMERGY	MONTAIN
CHEVREAUX	MONTFLEUR
DIGNA	NEVY-SUR-SEILLE
ECRILLE	PLAISIA
FONTAINEBRUX	RYE
FREBUANS	SERGENAUX
LARNAUD	SERGENON
LAVIGNY	THOIRETTE-COISIA
LE PIN	TOULOUSE-LE-CHÂTEAU
LE VENOIS	TRENAL
LONS-LE-SAUNIER <i>Centre + Toupes</i>	VILLENEUVE-SOUS-PYMONT
LONS-LE-SAUNIER <i>Salines + Soleil & Vue</i>	VILLEVIEUX
MANTRY	VOITEUR



3 975 bacs ont été contrôlés en 2024 par les ambassadeurs du tri.

6400 bacs ont été refusés en 2024 à la collecte par les agents de collecte.

Le taux de qualité moyen constaté sur ces communes est de 84,4% (83,02% en 2023, 84,90% en 2022, 84,85 en 2021 et 87,15% en 2020).

Ces dernières années, les erreurs constatées dans les bacs de tri sont toujours les mêmes :

- **Déchets d'hygiène**, essuie-tout, mouchoirs, masques et lingettes qui doivent être jetés dans le bac gris
- **Déchets placés dans des sacs ou imbriqués les uns dans les autres** (pot de yaourt placés dans un carton...)
- **Déchets de déchetterie** : petit électronique, jouet, textiles...

Notre objectif : revenir à 90% de qualité.

CONTACT

Pour contacter le SICTOM ou obtenir des informations :

Site Internet : <http://www.sictom-lons-le-saunier.fr>

Facebook : SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER

Mail : accueil@sictomlons.fr

Téléphone accueil : 03 84 86 16 16